

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Paris	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 JUILLET

CONDAMNATION DE MINISTRES

Le rédacteur en chef du *Figaro*, appréciant la situation politique au lendemain de la séparation des Chambres, constate sans ambages que les jours du ministère sont comptés. Si on lui a fait grâce, c'est afin de ne point troubler les vacances parlementaires.

L'opinion publique, paraît-il, à tort ou à raison d'après M. Francis Magnard, se prononce contre certains membres du Cabinet, à savoir : MM. de Freycinet « qui rencontre beaucoup de contradicteurs », Ribot « qui manque tour à tour de sang froid ou d'à-propos », Barbey et Fallières qui « manquent aussi de prestige ».

Le moment n'est point « aux ministres nerveux ou sentimentaux », mais « aux hommes résolus ».

Il n'est point difficile de lire entre ces lignes, car tout naturellement on est porté à se demander en réfléchissant à la portée de cette note sur la situation politique :

1° Quels seraient ces « hommes résolus » parmi les ministres ? M. Constans ?

2° Quel pourrait être le ministre possédant les qualités indispensables chez le détenteur du portefeuille des affaires étrangères, le sang-froid et l'à-propos qui manquent à M. Ribot ? M. Constans ?

Evidemment ce ne saurait être, ainsi qu'on l'a fait malicieusement entendre dans les couloirs du Palais-Bourbon, à cause de la distribution du ruban rouge à deux collaborateurs du *Figaro*, sous l'inspiration d'intérêts de telle ou telle nature, que cette appréciation de la situation ministérielle a été formulée.

Mais on a rapproché ces insinuations de certaines intrigues de couloirs ; on a été surpris de voir M. Pichon, un radical devenu ministériel, succéder à M. Déroulède à la tribune du Palais-Bourbon pour contraindre M. Ribot à s'expliquer, malgré lui, sur les questions posées par M. Laur relativement aux formalités imposées à nos voyageurs de commerce à leur entrée en Alsace-Lorraine. On s'est souvenu que, la veille, à la commission du budget, M. Pichon demandait, en dehors de l'initiative du ministre actuel des affaires étrangères, à élever de 800,000 fr. à 2,000,000 les fonds secrets affectés à ce département ministériel pour 1892.

M. Pichon aspirerait-il à devenir sous-secrétaire d'Etat de l'« homme résolu » qui, sûr de son personnel administratif à l'intérieur, le confierait volontiers à un ami dévoué et fidèle, pour prendre lui-même la direction des affaires étrangères avec la présidence du conseil ?

N'oublions pas que le renouvellement de la Chambre aura lieu en 1893 ; qu'en 1894 expirent les pouvoirs du Président de la République.

Le ministre de l'intérieur, devenu ministre des affaires étrangères et président du conseil, ayant droit de compter sur la gratitude des députés des gauches qui lui devront leur réélection, qui sait, si quelque note politique d'un grand journal ne découvrirait pas alors que le

moment n'est plus... à un président sentimental ou inerte, mais à un président « résolu » !
EDMOND ROBERT.

Un discours de M. le comte d'Haussonville

M. le comte d'Haussonville, se rendant de Paris au eaux de Luchon, s'est arrêté dans plusieurs villes où sont venus le saluer, en grand nombre, les personnages importants du parti monarchiste.

Traitant avec nos amis des diverses questions à l'ordre du jour, M. d'Haussonville s'est trouvé amené à parler des origines du mouvement et de l'action séparée auxquels on s'efforce en ce moment d'entraîner les catholiques. Il a particulièrement traité cette question dans une réunion qui s'est tenue dimanche dernier à deux heures de l'après midi à Toulouse.

Les déclarations qu'a faites l'éminent orateur ont une importance sur laquelle il est à peine nécessaire d'appeler l'attention de nos lecteurs. M. d'Haussonville n'a-t-il pas pris soin de rappeler lui-même que s'il y a un certain nombre de questions qu'il prend sur lui de résoudre pour ne pas user dans les détails l'autorité du chef suprême, il en existe d'autres qui engagent la ligne de conduite et la politique du parti et pour lesquelles il en réfère à la direction dont il ne fait que traduire la pensée en s'y conformant ? C'était bien indiquer, à ses auditeurs d'abord, à tous les royalistes ensuite, l'importance des déclarations qui allaient être faites.

L'éminent homme politique a très nettement fait ressortir les différences capitales qui existent entre l'*Union chrétienne*, qui se déclare respectueuse de toutes les opinions, et le « Parti catholique » dont le premier article est une formule d'adhésion au régime républicain. A l'*Union chrétienne*, les monarchistes n'ont point à refuser une sympathie qui n'enchaîne d'ailleurs en aucune façon leur liberté d'action et de propagande monarchique. Il pourra même être utile, dans certaines régions, que nos amis entrent dans les comités d'*Union chrétienne* pour les maintenir dans leur neutralité. Les monarchistes n'ont point au contraire à prêter le moindre concours à une entreprise purement utopique. C'est se tromper, en effet, que de s'imaginer qu'il est au pouvoir du régime républicain de se montrer respectueux des droits de l'Eglise.

Cette distinction établie, M. d'Haussonville a rappelé qu'en tout état de cause, le programme et l'organisation monarchiques subsistent dans leur intégrité. « Restons nous-mêmes, a dit M. d'Haussonville, nous-mêmes par l'organisation, nous-mêmes par le programme, nous-mêmes par les personnes. »

Il était nécessaire que ces choses fussent dites. Les royalistes ne sont pas, en effet, un groupe de conspirateurs, mais un parti combattant au grand jour. La révision de la Constitution est sa plate-forme, il a pour armes, l'organisation, la presse et la parole. Le jour où son chef jugera le moment venu de livrer la bataille décisive, l'armée royaliste se trouvera derrière lui, disciplinée, croyante et fidèle.

ERNST BAUDOIN.

INFORMATIONS

M^{re} FERRATA A L'ÉLYSÉE

Hier, à deux heures et demie, a eu lieu, au Palais de l'Élysée, la présentation officielle de S. Ex. M^{re} Ferrata, le nouveau nonce du Saint-Siège apostolique, qui est venu remettre au Président de la République ses lettres de créances.

A deux heures et demie, M. le comte d'Ormesson, introducteur des ambassadeurs et chef du protocole, accompagné de M. Armand Mollard, sous-chef du protocole, se sont rendus à la nonciature où ils sont venus prendre S. Em. M^{re} Ferrata et M^{re} Celli, secrétaire de la nonciature.

Le nouveau nonce est monté dans la première des deux voitures de gala, où M. le comte d'Ormesson a pris place à côté de lui. Dans la seconde se trouvaient M^{re} Celli et M. Armand Mollard. Les deux carrosses de gala, escortés d'un escadron de cavalerie, ont fait leur entrée à l'Élysée à trois heures moins le quart.

L'officier de service à l'Élysée attendait le nouveau nonce sur le perron.

Les honneurs étaient rendus par un régiment d'infanterie ayant à sa tête un colonel, avec musique et drapeau.

Le Président de la République, entouré de sa maison militaire, attendait M^{re} Ferrata dans le grand salon diplomatique.

M. le comte d'Ormesson a introduit S. E. M^{re} Ferrata auprès de M. Carnot. Le nouveau nonce portait sur sa robe violette le grand cordon de l'ordre de Léopold, qui lui a été remis avant son départ de Bruxelles. Il a adressé un discours au Président de la République, discours auquel M. Carnot a répondu par quelques paroles.

Après quoi, M^{re} Ferrata a remis à M. Carnot ses lettres de créances, et s'est entretenu quelques instants avec le chef de l'Etat.

La cérémonie terminée, le nonce et M^{re} Celli sont retournés à la nonciature en l'hôtel de la rue de Varennes, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

PROJET BRISSON

M. Brisson vient de soumettre à la Commission du budget un projet de réorganisation de notre défense maritime. Les députés se sont montrés fort émus de l'initiative prise par un législateur, qu'on regardait jusqu'ici comme complètement étranger à la science navale.

Ce qui donne un vif intérêt au travail de M. Brisson, c'est la sollicitude que l'auteur manifeste pour les ports de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée : Dunkerque, Boulogne, Le Havre, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Pauillac, Cette, Marseille, Nice, Villefranche, sont transformés pour ainsi dire en ports de guerre et mis en état de défense.

Que signifient ces précautions ? Pour tout le monde, il paraissait évident que M. Brisson n'était que le prête-nom du gouvernement lui-même. Le ministre de la marine n'aurait pas voulu patronner lui-même ces réformes, de

peur de porter ombrage à nos ennemis. Cette version est-elle exacte ? En tous cas, le projet Brisson trahit de vives inquiétudes.

LES DISPENSÉS

Les Compagnies de chemins de fer ont envoyé à l'autorité militaire les livrets de trois cents grévistes révoqués.

Les grévistes n'avaient pas songé à ce léger détail.

LE GÉNÉRAL LADVOCAT

On confirme que le général Ladvoct a adressé au ministre de la guerre une nouvelle demande de comparution devant un conseil d'enquête.

On se rappelle qu'au lendemain de l'interpellation sur l'affaire de la mélinite, le général Ladvoct adressa au ministre de la marine une première demande dans le même but.

Il fut répondu alors que le ministre se réservait de prendre une décision lorsque la chambre des appels correctionnels aurait statué.

Nous tenons de source autorisée qu'aucune décision n'a été prise encore à ce sujet par M. de Freycinet. Nous croyons savoir cependant que le président du conseil est disposé à faire droit à la demande du général.

Dans un rapport que prépare M. Georges Berry, « sur les enfants victimes de la mendicité », l'honorable conseiller nous donne une statistique des plus curieuses.

D'après ce rapport, il a été arrêté à Paris, de 1884 à 1891, 4,040 mineurs au-dessous de seize ans pour faits de mendicité, et 13,732 mineurs pour faits de prostitution.

C'est à ne pas y croire.

Nous avons eu des marques nombreuses de l'éclatant patriotisme de la diplomatie française depuis qu'elle est entre les mains des républicains.

En voici un nouvel exemple.

La triple alliance est renouvelée. M. de Rudini a suivi l'exemple de ses prédécesseurs. Comme eux, il s'est engagé au service de l'Allemagne pour l'aider dans sa prochaine guerre contre la France.

Eh bien ! au lendemain de ce renouvellement de l'alliance, au lendemain du voyage de Guillaume II à Londres, à la veille du voyage du prince de Naples en Angleterre, voici les dépêches que publie le *Figaro* :

« Rome, 19 juillet. — On affirme que des négociations commerciales seront prochainement reprises avec la France ; elles s'ouvriront à Paris au mois de septembre sur la base des nouveaux tarifs douaniers français. »

« Turin, 19 juillet. — J'apprends d'un membre du gouvernement qu'à aucun moment depuis la rupture des relations commerciales franco-italiennes, on n'a eu plus d'espoir d'arriver bientôt à un accord douanier avec la France. Les bases en seraient déjà jetées et le désir d'une entente existant des deux côtés, il se pourrait que bientôt on pût annoncer que des négociations officielles vont être entamées. Le Cabinet italien est très désireux d'arriver à ce

résultat, surtout depuis la réunion du Congrès des agriculteurs de Naples, dont les délibérations ont produit une grande impression dans les sphères gouvernementales. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 juillet 1891.

La situation qui tendait à s'établir depuis quelques jours sur notre marché, s'est nettement affirmée aujourd'hui, autrement dit faiblesse très accentuée de toutes les valeurs se négociant sur les marchés étrangers, grande fermeté des rentes et valeurs françaises. Le 3 0/0 est en hausse de 12 centimes à 91.30; le 4 1/2 0/0 est également plus ferme à 105.82.

La Banque de Paris conserve ses mêmes cours de 780 et n'attend que le moment propice pour en atteindre de plus élevés.

La Société Générale reste à 483.75, offrant à ce prix un taux de placement très rémunérateur.

La Banque d'Escompte se négocie à 467.50.

Le Crédit Foncier cote 1,248.75. Le Crédit Mobilier vaut 360 avec une tendance très marquée à une hausse plus en rapport avec ses affaires en cours.

Les obligations des Immeubles de France maintiennent leur avance acquise à 387.50.

Les obligations Linarès à Almería sont demandées à 250 fr.

Les Chemins de fer Economiques font 413.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Part Paris-Caracas s'est élevée progressivement de 420 à 428.75.

On travaille activement au Crédit Provincial en vue d'assurer l'avenir des propriétés de la Société en Tunisie et par suite celui des Paris bénéficiaires.

TIRAGE FINANCIER

Ville de Paris, emprunt de 1871.

Le numéro 689,203 gagne 100,000 fr.

Les numéros 120,294 et 888,423 gagnent chacun 50,000 fr.

Les numéros 563,267, 383,035, 4,136,616, 103,836, 4,080,382, 900,837, 566,008, 743,444, 4,130,072, 566,043 gagnent chacun 10,000 fr.

NOUVELLES MILITAIRES

LE CARROUSEL DE FONTAINEBLEAU

Dimanche, à 3 heures, a eu lieu le carrousel annuel donné par les officiers-élèves de l'École d'application de l'artillerie et du génie.

Cette fête militaire, à laquelle assistaient plus de six mille personnes, était présidée par le général Brugère, inspecteur général. A ses côtés, avaient pris place dans la tribune d'honneur les généraux Macé, Hartung, Moreau-Revel, etc., et les principaux fonctionnaires du département et de Fontainebleau.

Un buste et une coupe de Sèvres ont été donnés aux deux vainqueurs des courses, MM. Segrétain et Schneider.

LE CAPITAINE GEFFROY

Le capitaine Geffroy (Jules-Jacques-Marie),

du 6^e dragons, revenait samedi soir en voiture de Méricourt lorsque, arrivé à hauteur de l'asile d'aliénés, à Evreux, le cheval s'abattit. Projeté contre un arbre, le malheureux officier a eu la tête fracassée. La mort a été presque instantanée.

Né le 23 mai 1849, à Jugon (Côtes-du-Nord), il était entré au service en 1867. Sous-lieutenant en 1874, lieutenant en 1881, il avait été nommé capitaine en 1888.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

LE NOYÉ DE DIMANCHE

Ce matin, vers 4 heures 1/2, M. Bordière, qui habite place Saint-Michel, se trouvant sur le bord de la Loire, aperçut un cadavre qui flottait entre deux eaux, à quelques mètres de la rive.

M. Bordière se mit à l'eau et ramena à terre le corps qui avait été reconnu immédiatement pour être celui du jeune Lansade qui s'est noyé accidentellement dimanche à 500 mètres environ du point d'où il venait d'être retiré.

Le cadavre de Henri Lansade a été transporté à l'hospice par les soins de la police.

ANGERS. — *Nominations.* — Sont nommés officiers d'instruction publique : MM. Besson-neau, consul de Belgique; Courage, principal du collège de Cholet; Fourcault, maire de Trélazé; Guichard, médecin de l'École normale d'Angers; Monprofit, adjoint au maire d'Angers; Robert, inspecteur d'Académie.

Exercices de mobilisation. — Le 135^e régiment d'infanterie accomplira, les 5, 6 et 7 août prochain, des exercices partiels de mobilisation. Le 77^e fera, à la même époque, de semblables manœuvres.

Le but visé est de s'assurer du bon état du matériel de la 36^e brigade d'infanterie.

Les soldats de l'armée active seuls prendront part à ces exercices.

LA MORT D'UN PLONGEUR

On lit dans le *Patriote* :

« Nos lecteurs se souviennent qu'un bateau-lavoir, placé près du pont de la Basse-Chaine, coula à fond pendant une nuit. Il n'y eut, fort heureusement, aucun accident de personnes à déplorer, mais un certain nombre d'objets et du linge, renfermés dans cet établissement, furent submergés.

» Ils doivent se rappeler également que, quelques jours après ce triste accident, dans le but de sauver tout ce qui était resté dans l'eau, un plongeur, au service des ponts et chaussées, fut mandé de Paimbœuf.

» Le scaphandre, déposé à Grez-Neuville, fut apporté à Angers, et, vêtu de cet appareil, le plongeur réussit à opérer le sauvetage de presque tout les objets engloutis.

» M. Doly — c'est le nom de cet employé — était, d'ailleurs, considéré comme un des plus habiles scaphandriers du service des ponts et chaussées. Sa famille habite notre ville. Il a un beau-frère qui est charpentier en bateaux quai du Roi-de-Pologne.

» Nous apprenons que M. Doly a succombé à Paimbœuf, la semaine dernière, dans les circonstances suivantes :

» Vendredi soir, vers huit heures et demie, M. Emile Doly était occupé, pour le compte des ponts et chaussées, à accrocher un plateau au fond de l'eau au Quai-Neuf.

» Il fit d'abord une première plongée sans incidents. A la seconde reprise, M. Doly n'ayant pas répondu au signal convenu entre lui et son chef d'équipe, l'ordre fut donné immédiatement de le remonter à bras d'hommes. En un instant, il fut ramené à l'air et déshabillé, puis transporté aussitôt sur la terrasse du Cercle de Paimbœuf; là, on constata qu'il ne donnait plus signe de vie. Le médecin n'a pu que constater la mort et a attribué le décès à une affection cardiaque.

» Après les formalités d'usage, le corps de M. Doly a été déposé à l'hospice de Paimbœuf.

» Le défunt était âgé de 36 ans. »

CHOLET. — *Projet de création d'une usine de conserves.* — Une réunion de notabilités de Cholet et des environs a eu lieu, jeudi dernier, au foyer du théâtre, dans le but de créer un syndicat pour l'établissement, dans la ville de Cholet, d'une usine de conserves alimentaires destinées à l'armée.

L'assemblée a ainsi composé le bureau :

MM. Marie-Baudry, président; Jules Baron et Ch. Thenaisie, assesseurs; Maurat, secrétaire.

M. Marie-Baudry a présenté les excuses de MM. le comte de Maillé, de la Bourdonnaye, Léonce de Terves, députés, et Blavier, sénateur, empêchés par les travaux parlementaires de prendre part à la réunion, et qui tous déclarent s'intéresser au projet mis à l'étude à Cholet. Puis il a fait connaître le but de la réunion, et a fait ressortir qu'il s'agit d'une œuvre nationale qui favorisera l'agriculture et l'industrie de notre région.

Une commission, chargée d'étudier l'affaire, a été nommée.

Ont été élus :

MM. Marie-Baudry, Gauvin, Chaumouillé, Paul Turpault, Eugène Brémond, Thenaisie, Maurat, Loyer, Jules Baron, Clénot, Delhumeau, Jaunault, Hulin, Fouillaron, Desbuttes.

Huit autres membres des communes envi-

ronnantes ont été également nommés pour faire partie de la commission.

La commission a été subdivisée en deux sous-commissions, l'une chargée de la partie financière et l'autre de la partie technique. Ces deux commissions devront étudier la question sous tous les points de vue et fournir à la prochaine réunion un rapport circonstancié dans le but de fonder ensuite un syndicat.

(Intérêt public.)

INDRE-ET-LOIRE

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Un de nos correspondants de Ligueil nous raconte le petit fait suivant, qui s'est passé dans cette ville la veille du 14 juillet.

» L'on devait, paraît-il, sonner les cloches à l'église ce jour-là, en l'honneur de la fête dite nationale, et M. le curé n'avait trouvé aucune difficulté à ce qu'il fût obtempéré à ce désir.

» Le soir, le sonneur habituel se trouvait avec lui dans l'église, lorsqu'un conseiller municipal, accompagné de quelques personnes, se présenta et voulut lui-même s'emparer de la corde de la cloche.

» On comprendra facilement que M. le curé fit quelques objections.

» — Je suis le maître dans cette église, dit-il en substance; on va sonner les cloches; mais, comme vous n'avez aucune qualité pour le faire vous-même, ce sera mon sonneur qui sonnera, et non pas vous.

» Le conseiller municipal, qui doit être un homme courtois, se fâcha tout rouge et ne se fit pas faute de jeter des injures à la face du respectable ecclésiastique.

» Peu s'en fallut que l'incident ne dégénérât. Mais, avec beaucoup de fermeté et plus de politesse, M. le curé résista.

» Et finalement, le conseiller dut s'en aller trouver le maire qui, au lieu de joindre ses protestations à celles du collègue, le réprimanda vertement avec juste raison.

» Qui n'est point content? C'est l'important conseiller.

» Aussi, mon brave homme, qu'alliez-vous faire dans cette église. Vous dites chaque jour que le curé doit rester dans sa sacristie; il y reste; il est juste que vous restiez, vous, au cabaret. »

Un épouvantable accident est venu clôturer bien tristement la fête du 14 juillet à La Haye-Descartes.

A la fin du feu d'artifice tiré sur les bords de la Creuse, un des pompiers, M. Jacques (Hippolyte), caporal, âgé de 35 ans, marié, a eu la main gauche totalement emportée par le coup parti inopinément d'un mortier qu'il posait à terre et dont la mèche a été, suivant lui, allumée par une étincelle du bouquet du

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois

AUX PETITES SŒURS

NOUVELLE

Par René BAZIN

Le Bolloche était dehors, au milieu d'un espace découvert et sablé, qui s'étendait au bas du champ de seigle. On l'avait pris pour arbitre d'un coup de boule douteux, et, courbé, il mesurait avec sa canne la distance contestée. Une dizaine de joueurs, ses compagnons, penchés en cercle, étaient absorbés par l'attrait de cette vérification. Ils se relevèrent tous ensemble, et Le Bolloche aperçut Désirée qui dévalait le long du champ, sa robe bleue frôlant les pommiers nains et la bordure de fraisiers hardiment fleurie par dessous.

— Ma fille! dit-il.

C'était un événement, ces vingt ans dans un asile de vieillards, cette santé rayonnante au milieu de toutes les décrépitudes humaines. Les camarades de Le Bolloche, leurs boules à la main, regardaient venir la jeune fille. Presque tous sans famille, ayant roulé partout sans

s'attacher nulle part, isolés d'ailleurs par leur âge et enerrés déjà dans cette demi-mort du refuge que la charité ne peut déguiser complètement, ils respiraient comme un parfum cette apparition qui s'avancait. Tous en étaient réjouis. Elle rappelait à chacun quelque souvenir cher.

— Elle ressemble à une belle cantinière que j'ai connue, dit l'un.

— Si elle avait des cheveux sur le front, ne jurerait-on pas une actrice du café du cours Dajo? reprit un autre, un ancien marin dont la mémoire refluit très loin en arrière, à la vue de Désirée.

Un troisième murmura un nom que personne n'entendit. Sa tête, branlant par saccades, baissa vers sa poitrine, deux larmes tombèrent sur les chiffons de laine dont ses pieds malades étaient enveloppés, et nul ne sut quelle image lointaine de femme ou de jeune fille saluait, à travers les temps, l'émotion de cet abandonné. Ils virent Le Bolloche s'avancer vers Désirée, passer son bras sous le sien, et s'enfoncer dans l'allée qui coupait les champs à mi-côte. Tirés de leur extase, ils s'entregardèrent alors les uns les autres d'un air dur. Ils étaient jaloux de l'ancien sergent.

Personne ne venait ainsi pour eux. La partie de boules fut laissée là.

Le Bolloche et sa fille se promènèrent d'abord tous deux dans l'allée. Il était rayonnant. Son bonheur se doublait de la fierté de marcher près d'elle. Il jouissait des étonnements qu'elle provoquait. Il la considérait, comme pour réhabituer ses yeux à chacun des traits de son enfant. « Ah! petite, disait-il, petite, que je suis content! Je ne puis vivre sans te voir! » Il ne pouvait dire autre chose.

Puis la mère Le Bolloche vint les retrouver. On monta vers l'hospice dont il fallut faire le tour, vers le grand verger entouré de murs qui ne s'ouvrait que par faveur aux parents en visite. Et alors la conversation s'engagea. Désirée avait dû se mettre entre les deux vieux. Ils lui parlaient en même temps, chacun de ce qui l'intéressait. Les moindres choses du domaine revivaient dans leur souvenir avec une merveilleuse intensité de tendresse et de regret. C'est incroyable tout ce qu'un pré, une maison et une pauvre aïeule qu'on a laissés peuvent fournir de questions.

Désirée répondait de son mieux. La joie des siens l'épanouissait aussi. Elle n'avait pas le temps de penser à elle-même. Et cependant,

chaque fois qu'elle arrivait au détour d'une certaine allée, l'ombre des ailes du moulin, franchissant les murs, accourait au-devant d'elle, l'enveloppait, semblait vouloir l'enlever au passage. Désirée en éprouvait un petit frisson. Elle s'imaginait, bien à tort peut-être, que ces grands bras d'ombre l'appelaient, et qu'il y avait là-bas, par une fente ignorée du moulin, deux yeux bruns qui la suivaient.

V

De retour chez elle, Désirée trouva l'aïeule moins inquiète qu'elle ne supposait, heureuse de lui annoncer :

— Petite, il est venu pendant ton absence une belle commande, douze chaises à rempailler finement, en blanc et noir; on dirait que le métier veut reprendre.

Désirée ne se faisait pas d'illusion à ce sujet, mais l'occasion n'en était pas moins bonne.

Dès le lendemain elle se mit au travail, reposée et comme renouvelée par cette après-midi de la veille. Elle dut sortir de l'appartement les gerbes de seigle trié qu'un trop long séjour à l'ombre avait rendues humides, les défilées les étendre sur un coin fauché du pré, par

feu d'artifice; il avait en outre la figure noire de poudre.

Transporté d'abord chez M^{me} veuve Joly, aubergiste tout près, il y reçut les premiers soins des docteurs Gaudeau et Gourdin, de La Haye, et Grepel, du Grand-Pressigny; puis on l'emporta à son domicile, où les docteurs procédèrent à l'amputation de l'avant-bras, opération que le patient, qui n'a pas voulu être endormi, supporta avec un courage remarquable.

Sa vue pour laquelle on avait aussi craint n'est pas menacée.

La population entière a été consternée et le malade a été aussi entouré que possible: camarades, lieutenant et adjoint ne l'ont quitté que l'opération terminée et il est l'objet de la sollicitude générale.

TOURS. — Un adjudant déserteur. — Le nommé M..., adjudant au 66^e de ligne, vient de désertir à la suite de nombreuses frasques commises en ville et de manquements répétés au service.

L'adjudant M... était dans l'armée depuis onze ans; le matin de sa fuite, il avait été puni de consigne pour retard à l'exercice.

Le soir, ce sous-officier se mettait en civil et partait de Tours ou de Saint-Pierre-des-Corps pour la Belgique; il a écrit une lettre datée de Bruxelles où il invite sa femme, dont il est séparé de biens, à l'aller rejoindre.

L'ORAGE DE JEUDI EN BRETAGNE

On mande de Romillé que l'orage du 16 juillet s'est abattu sur cette commune avec une violence épouvantable; de grands arbres ont été brisés. Ce qui est plus triste encore, c'est la perte des récoltes.

Dans plusieurs fermes, les grains sont complètement hachés. Les poiriers et les pommiers, qui avaient quelques fruits, n'ont plus même de feuilles. C'est navrant.

La force de l'ouragan était telle qu'un homme a eu la main ensanglantée par le choc d'un grélon qui l'avait atteint.

Cet affreux orage a ravagé également les communes de Ladujan, Irodouer et Saint-Pern. La grêle est tombée avec une telle violence qu'elle a détruit, en quelques minutes, les espérances d'une belle récolte. Les fruits ont été arrachés des arbres et tous les grains dévastés sur un espace de trois à quatre kilomètres. Les pertes sont très considérables.

OPPRESSION LÉGALE

La commune de Saint-Michel-en-Lherme (Vendée) demandait au Conseil d'Etat d'annuler pour excès de pouvoir un arrêté préfectoral du 10 octobre 1888, qui annulait deux délibérations du Conseil municipal de cette commune allouant une subvention à des instituteurs

chèes régulières. Et, tandis que le soleil et l'air les séchaient, elle s'occupait à enlever les garnitures usées des chaises, à consolider leurs barreaux, à teindre quelques poignées de tiges qui feraient, sur leurs sièges nouveaux, des monochetures régulières, comme des queues d'hermine sur une pelletterie claire. Cela lui prit deux jours.

Pendant ce temps, elle songea bien, plusieurs fois, à la rencontre qu'elle avait faite de ce mennier, sans déplaisir, mais sans trouble non plus, ainsi que nous pensons aux choses qui n'auront pas de suite. De la côte de l'octroi, en allant acheter ses provisions, elle chercha les ailes du moulin à l'horizon, et elle les aperçut qui tournaient, toutes petites, comme un jonet d'enfant.

Le troisième jour au soir, voyant que la paille était sèche et qu'elle avait repris sa belle teinte d'or pâle, elle jugea qu'il était temps de la rassembler. Par javelles minces, soigneusement, pour ne pas froisser les tuyaux droits du seigle, elle la relevait, et la portait sous l'appentis. On eût dit une moissonneuse. Elle aimait à manier cette matière souple et frémissante que chaque pas faisait trembler sous son bras; il lui plaisait de courir ainsi dans la lon-

libres et à une directrice de la salle d'asile congréganiste.

Le Conseil d'Etat vient de rejeter la demande. Son jugement est basé sur ce que les amendements présentés, dans la discussion de la loi de 1886, pour permettre aux communes de fonder, d'entretenir ou même de subventionner des écoles privées, ont été rejetés, et conséquemment que le législateur a ainsi refusé de reconnaître l'existence d'écoles formées avec le concours des communes et des particuliers.

Cette jurisprudence taquine et tyrannique prouve bien que la loi scolaire de 1886 est un instrument de persécution.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER. — Billets d'aller et retour réduits de 40 0/0.

Pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année il est délivré :

Pour les stations comprises entre Saint-Nazaire (inclus), le Croisic (inclus) et Guérande (inclus), des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux, savoir :

Les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de :

La Chapelle-du-Chêne, Mézelay, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre, *vid* La Flèche; Saint-Antoine-du-Rocher (*vid* Tours); Baugé (*vid* La Flèche); Jumelles-Brion (*vid* Saumur); Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement; ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

En outre, il est délivré par la gare de Tours, les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, pour les mêmes stations balnéaires, des billets aller et retour valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, aux prix réduits ci-après :

1^{re} classe, 35 fr.; 2^{me} classe, 26 fr.; par place, aller et retour compris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 POUR ROYAT ET LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule; 2^o pour la station de Royat, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cour de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10

jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 40 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, *mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.*

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

Ces billets doivent être demandés à l'avance. Avis. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et *vice versa*.

Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 valables pendant 3 jours.

Bibliographie

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

Deux jeunes filles, Mikaila et Gaëtane de Saint Maur, ruinées par leur père, se sont fixées dans le Jura et habitent une petite maison appelée : « La Maison sans fenêtres. » De leur ancienne splendeur, il ne leur reste plus qu'une modique fortune, et encore leur tuteur ne leur sert-il qu'une petite rente à peine suffisante pour vivre.

L'aînée des deux sœurs, Mikaila, devient malade. Gaëtane et la vieille servante, M^{me} Antoinette, s'ingénient pour subvenir aux frais occasionnés par la maladie. Gaëtane a composé un drame, « la Vestale »; elle est allée à Paris le présenter au directeur de l'Odéon et, n'ayant pu le voir, elle l'a confié à M. Olivier, qui l'a fait représenter sous son nom.

Mikaila va mourir faute de la somme nécessaire pour lui donner les chauds rayons du soleil de Provence. Des cousines et le tuteur, prévenus de l'état désespéré de la malade, la font transporter à Marseille, et c'est là qu'elle rend le dernier soupir dans les bras de Gaëtane.

Gaëtane, choyée par M. et M^{me} de Murière, ses cousins, revient lentement aux joies d'icibas, et la société d'un jeune médecin, Jean Dargal, semble mettre un peu de baume sur ce cœur brisé. Mais dans un court voyage qu'elle fait à Paris, elle découvre qu'Olivier lui a indignement volé son drame, et elle apprend aussi qu'il est le frère déshonoré de celui qu'elle aimait. Elle se retire en toute hâte dans le Jura à sa « Maison sans fenêtres », et c'est là que Jean Dargal vient la trouver pour lui annoncer la mort d'Olivier, à qui il a pardonné comme un chrétien doit le faire. Gaëtane, émue de cette mort, pardonne à son tour et accorde sa main au jeune docteur.

La donnée de ce roman est, comme on le voit, des plus simples, et M. Roger Dombre en a su tirer un excellent parti. On ne lira pas sans intérêt ces pages toutes débordantes d'affectueuse sensibilité, et les âmes tendres verseront des larmes en voyant la douce affection qui unissait nos deux héroïnes : Mikaila et Gaëtane. La lecture de « La Maison sans fenêtres » fera le charme de longues soirées d'hiver et l'on remerciera l'auteur d'avoir écrit, de son style poétique et tout embaumé, des senteurs du Midi, cette nouvelle qui fera promptement son chemin dans le monde littéraire.

Pour recevoir la *Maison sans fenêtres*, franco par la poste, il suffit d'envoyer 2 francs en mandat-poste ou autre valeur, à M. Henri Gautier, 33, quai des Grands-Augustins, à Paris. Indiquer la gare la plus rapprochée du domicile. — Ajouter 0 fr. 30 pour recevoir le volume relié.

Une portière est devenue sourde à la suite d'une maladie grave.

— Ça doit être bien ennuyeux d'être sourd dans votre profession? lui disait-on l'autre jour.

— Oui, très ennuyeux. On ne distingue pas toujours les coups de sonnette, et ça vous fait ouvrir à la première fois qu'on sonne!

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 heures. Rideau : 8 h. 1/2.

TOURNÉE BRASSEUR

Samedi 25 Juillet 1891

Une seule représentation extraordinaire par

M. ALBERT BRASSEUR

Premier comique des théâtres des Nouveautés et des Variétés

M^{me} JULIETTE DARCOURT

Et les principaux artistes du théâtre des Nouveautés, des Variétés et du Palais-Royal

NOS JOLIES FRAUDEUSES

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. ALEXANDRE BISSON.

M. Albert BRASSEUR jouera le rôle de *Victorin Delaunay*, qu'il a créé à Paris, et M^{me} Juliette DARCOURT celui de la *baronne de Vertonsac*.

La Mariée du Mardi-Gras

Vaudeville en 3 actes, de MM. GRANGÉ et LAMBERT-THIBOUST.

M. Albert BRASSEUR jouera le rôle de *Groseillon*, et M^{me} Juliette DARCOURT celui de *Bérénice*.

MARCHÉS

CHOLET, 18 juillet

Froment, l'hect., 19 50. — Avoine, 9 fr. — Pain, les 6 kil., 2 40. — Pommes de terre, l'hect., 5 fr. — Haricots, l'hect., 21 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 20. — Œufs, la douzaine, » 80. — Bœuf, le kilog., 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 40. — Porc, 1 40. — Foin, les 400 kil., 8 fr. — Paille, 5 25. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

ANGERS, 18 juillet

Froment, le d.-décalitre, 3 90. — Seigle, 2 80. — Orge, 2 60. — Avoine, 2 40. — Foin, le quintal, 105 fr. — Paille, 40 fr. — Œufs, la douz., » 85. — Beurre, la livre, 1 20. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 3 75 à 4 fr. — Poulets (Candé et environs), 3 25 à 3 50.

POITIERS, 18 juillet

Froment, de 18 50 à 19 50 les 80 kil. — Seigle, 13 fr. — Orge, 11 75 à 12 fr. — Bail-large, de 11 75 à 12 fr. les 50 kil. — Avoine, de 7 75 à 8 fr. les 50 kil. — Farine de consommation (cylindre), de 58 50 à 59 fr. les 157 kil. — Farine (meule), 57 fr. — Foin de bonne qualité, y compris les droits d'octroi, 32, 33 et 36 fr. les 500 kilog.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 1 f. 50 le litre
— de Montpellier, 45°, 1 f. 75 —
— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp

5 fr. 90 le litre

Baisse de Prix sur le SUCRE

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Faillite Rateau

par jugement du 20 juillet 1891, le Tribunal a maintenu M. Proust syndic définitif de la faillite du sieur Rateau, marchand de fourrages à Saumur.

Les créanciers de cette faillite sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à M. L. Proust, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le samedi 1^{er} août 1891, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Terrien, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(549) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES

Le Lundi 27 Juillet, à une heure,

à Saumur, étude de M^e BRAC,

JOLIE

Petite Maison Bourgeoise

AVEC JARDIN

A l'entrée du Pont-Fouchard,

Cette maison dépend de la succession de M^{me} Desveaux, née Coulon.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour visiter, au Pont-Fouchard, à M^{me} AUTRAN, et pour traiter, à M^e BRAC, notaire à Saumur.

Étude de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 47.

A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de M^e LELIEVRE, notaire,

Le Samedi 25 Juillet 1891, à midi

UNE MAISON

A usage d'hôtel-restaurant

Sise à Montreuil-Bellay, près la gare,

Avec Cour, Jardin, Écurie et Remise.

MISE A PRIX : 6,000 francs.

Jouissance le 1^{er} Novembre 1891.

A CÉDER DE SUITE

UN MAGNIFIQUE ÉTABLISSEMENT DE

Vins en gros et Liqueurs

Situé à Doué-la-Fontaine

S'adresser, pour traiter, à M. ALPHONSE PINEAU, qui l'exploite, ou à M. RENARD, expert à Doué-la-Fontaine.

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON

Située au bourg de Saint-Florent

Appartenant à M. CORBINEAU

REVENU : 710 Francs

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BEAUMONT, notaire. (542)

A Vendre ou à Louer

UN PIANO NEUF

EN PALISSANDRE — TRÈS BEAU

MODÈLE A DOUBLE CYLINDRE

Avec égaliseur automatique au clavier

Rue de Poitiers, 22.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

A VENDRE

Bon vin rouge garanti pur vin, provenant de Villemolle-l'Abbé, propriété de M. MÉNARD. — Récolte 1890. — Prix MODÉRÉS.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard. (489)

ENTREPOT

de

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.



25 francs PAR MOIS

Ateliers de Constructions mécaniques
GUEU, 113, Quai d'Orsay, 113, PARIS
— ENVOI FRANCO DU CATALOGUE —

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

MANUFACTURE

DE

PIANOS & HARMONIUMS

Lépiciet et Grolleau

Rue de Montreuil, 119, Paris

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS
12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépiciet et Grolleau, est actuellement à Saumur.

A CÉDER

Magasin de Mercerie Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Les Sœurs de la Miséricorde

Rue Basse-Saint-Pierre, 10, SAUMUR

REPASSAGE A NEUF

Spécialité de Chemises d'homme

Faux-cols et Manchettes

Glaçage parisien

Services de Table

Trousseaux et Dentelles

LINGERIE en TOUS GENRES

Mise à neuf sans altération du Tissu

BAINS DE MER — SAISON 1891

CASINO DE DEAUVILLE

SIÈGES DE LA PLAGE DE TROUVILLE

Concessionnaire: **ANDRÉ SERVAT**

Directeur du Casino: **Edmond GRELLET**

Chef du Personnel: **P. PAUL**

Splendide PARC — Magnifique SALLE de SPECTACLE

Salle de Concerts — Salon des Dames

CAFÉ — GALERIE SUR LA MER — SALON DE LECTURE

(Nombreuses collections de journaux — Journaux illustrés)

GYMNASE — JEUX DE SALONS — BALS D'ENFANTS

GRANDS BALS — REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Trajet direct: 4 heures de Paris

Hôtel-Restaurant des Trois Ancres

Ancienne Maison GUÉBINEAU

LIGNAIS, SUCC^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT & FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits, le litre 1 f. 50 et 2 fr.

Kirsch de Fougerolle, marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 francs 50.

Citronnade rafraîchissante, très hygiénique, le litre 3 fr. 50, le 1/2 litre 2 francs.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 75.

Sirops de fantaisie, le litre 1.75 ; pur sucre, 2.25.

SUCRE cassé pour confitures, le kilog. 1.05

— à la mécanique, — 1.15

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	95 30	ACTIONS		Nord	1845 —	Compagnie parisienne du Gaz	379 —
3 0/0 1891	93 87	Banque de France	4455 —	Orléans	1518 75	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	23 25
3 0/0 amortissable	96 20	Banque d'Escompte	468 75	Ouest	1055 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	86 25
4 1/2 1883	105 75	Comptoir national d'Escompte	570 —	Compagnie parisienne du Gaz	1405 —	— 6 0/0 2 ^e série —	608 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit national d'Escompte	1255 —	Transatlantique	532 50	— obligations à lots	
Oblig. 1855-60 3 0/0	565 —	Crédit Foncier		Canal de Panama	31 25	Suez 5 0/0 remboursable à 500	
— 1865 4 0/0	531 —	Crédit Industriel et Commercial		— Suez	2780 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	417 —	Crédit Lyonnais	807 50	VALEURS ÉTRANGÈRES		Emprunt russe 1862 5 0/0	98 15
— 1871 3 0/0	406 —	Crédit Mobilier	360 —	Autrichien 4 0/0 or	97 25	— 1889 4 0/0	97 —
— 1875 4 0/0	528 —	Dépôts et Comptes courants		Dette d'Égypte 6 0/0	491 25	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	
— 1876 4 0/0	529 75	Société Générale	485 —	Extérieur 4 0/0	72 50	— 2 ^e —	
— 1886 3 0/0	410 —	Est	900 —	Hongrie 4 0/0 or	90 95	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Bons de liquidation	505 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1487 50	Italie 5 0/0	90 90	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	511 —
		Midi	1295 —	Portugal 4 1/2 1888	322 50		
				CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)			
				Est 3 0/0 anc. r. à 500	439 —		
				P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	441 50		
				Midi 3 0/0 ancien r. à 500	442 —		
				Nord 3 0/0 r. à 500	443 75		
				Orléans 3 0/0 r. à 500	446 —		
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	442 —		